

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-de-deux, le quinze avril à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 24 mars 2022, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de réunion du port de commerce de Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS (ne prend pas part au vote)	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
M. Michel DOUBLET (<i>suppléant de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20220415-D2022_02-DE

Reçu le 25/04/2022

Publié le 25/04/2022

Nombre de Membres en exercice : 10

Nombre de Membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 7

Votes Pour : 7

Votes Contre : 0

Abstention : 0

N° 2022/02**OBJET : Vote du compte administratif 2021 et des restes à réaliser sur 2022**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2021,

Considérant le compte de gestion 2021 établi par le comptable public,

Considérant la présentation du compte administratif 2021 ci-jointe,

Considérant l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

1°) D'approuver le compte administratif 2021 et d'arrêter ainsi les comptes,

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 446 973,84
	Réalisé :	1 217 320,61
	Reste à réaliser :	2 198 164,28

Recettes	Prévu :	3 446 973,84
	Réalisé :	1 753 762,55
	Excédent reporté	602 639,63
	Total réalisé	2 356 402,18
	Reste à réaliser :	498 545,00

AR Prefecture

017-200073690-20220415-D2022_02-DE

Reçu le 25/04/2022

Publié le 25/04/2022

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 057 464,73
	Réalisé :	1 232 997,19
Recettes	Prévu :	2 057 464,73
	Réalisé :	1 303 732,20
	Excédent reporté	570 409,07
	Total réalisé	1 874 141,27

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 139 081,57
Fonctionnement :	641 144,08
Résultat global :	1 780 225,65

Adopté à l'unanimité,
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

